AGREGATION
de l'enseignement secondaire supérieur (30 ects)
MODALITES D'INSCRIPTION 2024/2025

Attention: cette formation s'adresse aux étudiants ayant obtenu:
une Licence ou un Master en arts plastiques, visuels et de l'espace (AP, AV, AE)
ou aux étudiants inscrits en Master de l'Enseignement supérieur artistique de type long

Rentrée : jeudi 19 septembre 2024, de 17h à 20h30, ESA Saint-Luc,
Place Louis Morichar, 30, 1060 Saint-Gilles.

Les cours se donnent les lundis, mardis et jeudis de 18h à 21h, ainsi que certains samedis matin (9h30 à 12h30)

L'agrégation erg-ESA Saint-Luc Bruxelles est co-organisée par deux écoles :

- L'erg, située rue du Page 87 – 1050 Ixelles
- L'ESA Saint-Luc Bruxelles, située place Louis Morichar 30 – 1060 Saint-Gilles

Cette organisation particulière nécessite une clarification des rôles de chacun afin d'éviter tout problème de communication.

Dans laquelle de ces deux écoles dois-je m'inscrire ?
Il n'y a aucune obligation en ce qui concerne le choix de l'école de référence. Différents critères peuvent entrer en jeu. Cependant, pour des raisons logistiques, nous conseillons la répartition suivante :

- **erg** : étudiants et anciens étudiants de l'erg (master didactique ou diplômés de l'erg).
  Personnes de référence : Patrizia TRIPOLI (inscriptions) : patrizia.tripoli@erg.be

- **ESA Saint-Luc Bruxelles** : anciens étudiant de l'ESA Saint-Luc et tout autre étudiant possédant une licence ou un master en arts plastiques, visuels et de l'espace.
  Personne de référence : Anne-Bénédicte Philippart, ab@stluc-esa-bxl.org
  Merci aux anciens étudiants de l'ESA Saint-Luc Bruxelles de contacter Mme Philippart, avant de remplir le formulaire d'inscription en ligne.

Pour les étudiants de l'erg, les inscriptions se font avec Mme Patrizia Tripoli. Vous devez la contacter par email.

Pour les autres étudiants, les inscriptions se font **via un formulaire en ligne,** sur notre site internet Esa Saint-Luc Bruxelles. Le formulaire sera **actif du lundi 26 août au lundi 2 septembre 2024 inclus.**

Si votre formulaire en ligne est accepté, vous recevrez un rendez-vous, avant le 25 septembre, pour finaliser l'insription au secrétariat. Vous devrez apporter tous vos documents.

Direction pédagogique

Cécile Dujardin – ESA Saint Luc, 30 place Morichar – 1060 Bruxelles
Tél : 02/533 08 88 – c.dujardin@stluc-esa-bxl.org

Wendy Toussaint Liebermann – ERG, rue du Page 87 – 1050 Bruxelles
Tél : 02/538 98 29 - wendy.t.liebermann@erg.be

Pour compléter le formulaire en ligne, il vous faudra les documents suivants:

- votre carte d'identité valide
- une photo d'identité récente
- un extrait d'acte de naissance :
  attention : pour les Français.es, l'obtention de ce document se fait à la mairie de votre ville de naissance, il peut mettre plusieurs semaines à vous être délivré
- **140 €** (droits d'inscription)
- un Curriculum vitae
- une lettre de motivation
- le diplôme du secondaire (CESS ou Baccalauréat)
- le diplôme de Licence ou Master en Arts plastiques, visuels et de l'espace
  Attention si ce diplôme est obtenu à l'étranger, vous devrez faire la demande d'équivalence:
  https://equisup.cfwb.be/equivalence/introduire-une-demande/
- **justifier les 7 dernières années académiques de 2017-18 à 2023-24.**
  Pour chaque année, il faut justifier tous les mois, sauf juillet-août:

si études supérieures: **tous les relevés de notes** datés, signés, cachetés **L**es attestations de fréquentation "simple" ou "certificats de scolarité" ne sont PAS VALABLES.
Attention : Si vous avez encore suivi des études dans l'enseignement supérieur avant 2017- 2018, il faut aussi tous les relevés de notes de ces années

si travail : **contrats de travail détaillés avec dates d'entrée et de sortie et nombre d'heures effectué par semaine et fiches de paie.** Vous devez justifier à raison de 35h par semaine.

si voyage : **billets d'avion, attestation de séjour linguistique ou tout autre document prouvant le déplacement** etc.

si demandeur d'emploi (en Belgique) :
- **Actiris** : obtenez « l'attestation d'inscription comme demandeur d'emploi – Après études A 23 J » et demandez à l'ONEM une attestation
- **Forem** : obtenez « l'attestation d'inscription comme demandeur d'emploi – Après études A 23 6 » et demandez à l'ORBEM une attestation

si chômeur : - attestation de l'ONEM ou de l'ORBEM (en Belgique)
- attestation de Pôle Emploi (en France)

- Si « Prépa » **l'attestation de réussite** (avec date d'entrée et de sortie) **et tous les relevés de notes**

Direction pédagogique

Cécile Dujardin – ESA Saint Luc, 30 place Morichar – 1060 Bruxelles
Tél : 02/533 08 88 – c.dujardin@stluc-esa-bxl.org

Wendy Toussaint Liebermann – ERG, rue du Page 87 – 1050 Bruxelles
Tél : 02/538 98 29 - wendy.t.liebermann@erg.be

- **l'attestation de NON SOLDE** : à demander à la dernière école supérieure fréquentée en Belgique (Haute école, Ecole supérieure, Université…) attestant que vous n'avez aucune dette envers elle.
- **l'attestation du bilan de santé** : vous l'avez uniquement si vous étiez dans une école supérieure en Belgique (pas de certificat médical du médecin de famille ou autre).
- pour les étudiants étrangers qui habitent en Belgique : une **composition de famille récente** (moins d'1 mois). Dans certaines communes, ce document est délivré gratuitement si spécifié qu'il est destiné à une école.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet:
http://agregation.stluc-bruxelles-esa.be

L'ESA Saint-Luc et l'erg sont fermées du 12 juillet au 15 août 2024 inclus.

Direction pédagogique

Cécile Dujardin – ESA Saint Luc, 30 place Morichar – 1060 Bruxelles
Tél : 02/533 08 88 – c.dujardin@stluc-esa-bxl.org

Wendy Toussaint Liebermann – ERG, rue du Page 87 – 1050 Bruxelles
Tél : 02/538 98 29 - wendy.t.liebermann@erg.be